

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes



La laïcité dans la vie sociale

Cahier n° 2006-05-014

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques. Aussi, tout naturellement, nos numéros ont pris place dans la collection « Espace de Libertés » qu'édite le *Centre d'Action Laïque*.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

000-0047663-36

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 25 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 5 €.

La laïcité dans la vie sociale

Avec la collaboration de Philippe GROLLET

La laïcité n'est pas seulement une attitude philosophique ou une prise de position politique.

Expression des revendications relatives à la liberté de penser et au respect de la dignité humaine, elle s'insère dans de nombreuses circonstances de la vie sociale.

En voici une vue synthétique.

La *laïcité politique*, définie en Belgique comme le devoir d'impartialité des pouvoirs publics à l'égard des conceptions philosophiques et religieuses des citoyens, demeure une *exigence* de toute démocratie.

Un État démocratique, c'est-à-dire un État laïque, garantit à l'ensemble de ses citoyens une absolue liberté de conscience et une citoyenneté pleine et entière, de sorte que l'appartenance à telle religion, à telle autre ou à aucune, ne modifie rien aux droits et aux obligations de quiconque.

Le fait que l'État ne puisse puiser dans la foi d'une partie des citoyens la légitimité des décisions qu'il prend, ne veut pas dire que cet État ne peut se référer à des valeurs pour trancher notamment les grandes questions auxquelles il est confronté, notamment en matière éthique, avec le progrès des techniques biologiques (contraception, interruption volontaire de grossesse, recherche sur embryons, clonage thérapeutique, euthanasie, assistance au suicide, etc.) Mais les valeurs, auxquelles l'État peut et doit se référer, sont celles communes à la société, qui transcendent les communautés philosophiques.

Les associations constitutives du CAL ont joué un rôle essentiel dans l'évolution de nombreuses questions de société, autour de l'école, la contraception, l'avortement, l'euthanasie, ...

Leur combat n'a jamais eu pour objet d'arracher aux pouvoirs publics des privilèges mais bien d'étendre au bénéfice de tous une contraception efficace, un accès à l'interruption volontaire de grossesse, une mort digne dans les conditions définies par la loi, un enseignement public dégagé d'interdits dogmatiques ou des tabous religieux.

Les valeurs

L'école

Pour les laïques, l'école a une vocation initiatrice et formatrice. Elle doit non seulement transmettre du savoir, ou du savoir-faire, mais aussi apprendre à apprendre et apprendre à penser. Elle doit développer les capacités d'analyse, d'esprit critique et transmettre des valeurs. L'école officielle, ni missionnaire, ni instrument d'évangélisation ou de propagation idéologique, se doit de transmettre des valeurs démocratiques, citoyennes, humanistes..., et assurément ne pas être un lieu de propagande, une officine de parti, d'église ou de secte.

À travers tous les enseignements, l'école doit accomplir cette mission. Elle se doit d'être complétée par un cours spécifique, dont l'objet explicite serait d'aborder la problématique de la recherche du sens, la rencontre des autres et les mécanismes de la citoyenneté. Ceci est le fondement du cours de morale laïque.

Libre examen

Avant d'être l'affirmation d'un droit, celui de la liberté de conscience, de la mise en doute, de la critique et de l'examen de toute proposition et affirmation, avant d'être l'affirmation de ce droit à l'autonomie de la pensée, de la critique intellectuelle, le libre examen est d'abord l'acceptation d'un devoir : celui d'une remise en question constante de ses préjugés, son conformisme, ses habitudes mentales.

Autonomie, liberté et responsabilité

Au même titre que la liberté d'examen, la quête d'autonomie reste un idéal vers lequel tendre.

Le droit à l'autodétermination, le droit à disposer pour soi-même, dans les limites des droits d'autrui, et, en dernière analyse, le droit de disposer de soi-même (le cas échéant, jusqu'au suicide) est une conséquence de la reconnaissance de l'autonomie au rang de valeur.

Conquête de la citoyenneté

La conquête de la citoyenneté est au social ce que la conquête de l'autonomie est à l'individu. L'exercice de la citoyenneté est une affaire de démocratie politique, mais également un engagement personnel et une prise de responsabilité dans la chose publique, tant à l'échelle microsociale – couple, noyau familial, cercle amical, entreprise – qu'à l'échelle des communautés sociales ou politiques. Au même titre que le libre examen, la citoyenneté est plus une discipline qu'une revendication : c'est un engagement et une prise de responsabilité.

Les conquêtes de la laïcité

L'existence d'une assistance morale laïque est la garantie qu'en toutes circonstances, le demandeur sera reçu et entendu précisément sans crainte d'embrigadement religieux ou politique.

La laïcité est assurément le choix de l'*indépendance de la pensée*, celui du *miroir de la conscience*. Être laïque, c'est un état d'esprit.

Concrétiser l'idéal laïque en actes, dans un service de solidarité, d'assistance morale, dans une association locale ou un cercle de réflexion, c'est le choix volontaire et spontané de celles et ceux qui ont créé, animé et qui continuent à développer les associations laïques. Ils ne peuvent se contenter de simplement *rêver* la laïcité et d'*espérer* le libre examen.

Funérailles

De plus en plus de familles non religieuses sont très dépourvues, quand survient la disparition d'un proche, pour organiser dignement une cérémonie funèbre qui ne se limite pas à la simple inhumation ou à l'incinération en silence. Des associations laïques sont à l'écoute de ces familles.

Interruption volontaire de grossesse – IVG

La loi de dépenalisation de l'avortement en Belgique est le constat qu'il n'existe plus le moindre consensus social pour considérer que le principe abstrait de la vie d'un embryon (une personne potentielle mais point encore une personne) est supérieur à la liberté de la femme de décider de mettre un enfant au monde, avec toutes les responsabilités que cela implique pour offrir à l'enfant à naître les meilleures conditions d'épanouissement avec, pour commencer, la reconnaissance de son statut d'enfant désiré.

Euthanasie

Ces vingt-cinq dernières années, les esprits ont beaucoup évolué, y compris dans les milieux conservateurs, en ce qui concerne la prise en considération du désir du patient d'être libéré de l'emprise de la douleur.

Les spectaculaires progrès de la médecine ne permettent plus aujourd'hui de négliger le fait que, dans un certain nombre de situations, le médecin, le personnel hospitalier, voire l'entourage du mourant, à défaut de pouvoir vaincre la mort, peuvent en tout cas en aménager les modalités. Ce qui implique non seulement de la préparer, de l'accompagner, mais aussi quelquefois d'en conclure le processus. Il ne saurait être question de régler un problème aussi délicat que l'accompagnement de la fin de vie par une vision abstraite, dogmatique, théologique de « la vie ». Le seul critère acceptable est celui de la dignité de la personne en fin de vie et celui de sa liberté. C'est bien l'esprit de la loi belge de dépenalisation partielle de l'euthanasie promulguée le 28 mai 2002.

La famille

S'il y a un domaine où les mentalités et les pratiques ont fort évolué, c'est bien celui de la famille. Les rapports hommes-femmes, les réalités économiques et sociales (indépendance économique relative des époux, évanouissement de la notion d'indissolubilité du couple) ainsi que les rapports intergénérationnels ont considérablement changés.

Instituée par la religion et par la loi comme la cellule de base, la famille a pris aujourd'hui des visages très diversifiés, avec ou sans l'institution légale du mariage. Coexistent ainsi les couples hétérosexuels et homosexuels, des couples avec ou sans enfants, des familles monoparentales, des familles recomposées... La manière d'appréhender la reproduction, le désir et le non-désir d'enfants et la planification des naissances, la perception des droits de l'homme... tout cela a bousculé bien des schémas et bien des certitudes.

Au niveau du droit, beaucoup d'adaptations restent pourtant encore à accomplir pour une stricte égalité des sexes et des personnes, via l'individualisation des droits à la sécurité sociale.

Mariage « laïque », reconnaissance conjugale et parrainage

La laïcisation de l'état civil, et tout d'abord du mariage, est une conquête majeure de la démocratie. Pour les « laïques », attachés au mariage *civil*, seul encore susceptible de porter des effets juridiques, il importe que la cérémonie civile bénéficie d'un minimum de solennité. La première revendication laïque à propos du mariage tient par conséquent à la valorisation du mariage civil.

À la demande de couples qui souhaitent personnaliser davantage leur union (sanctionnée ou non par le mariage civil, aussi ouvert en Belgique aux couples homosexuels depuis juin 2003) des cérémonies personnalisées sont organisées depuis quelques années. On les appelle des « mariages laïques »¹ ou plus justement « cérémonies laïques de reconnaissance conjugale », formulation qui convient aussi bien aux mariages proprement dits, aux couples en cohabitation légale (Pacs) ou

¹ Le seul mariage laïque est celui célébré par l'officier de l'état civil, avec la solennité et la convivialité requise par l'événement dans le respect du principe d'impartialité des pouvoirs publics.

à ceux qui souhaitent une reconnaissance sociale de leur union sans le recours à aucune institution juridique.

Face à l'exclusion, à l'égoïsme, au repli sur soi, à l'abrutissement mental, à tout ce qui menace la dignité humaine, face au formidable défi de construire une société qui demain échappe à la barbarie, une chose est en tout cas certaine : seuls nous ne pouvons rien. Ensemble, nous pouvons beaucoup. Et beaucoup reste à faire !

Pour de plus amples informations :

La Pensée et les Hommes, émission télévisée des 18 et 24 septembre 2005 (réf. 4270).

1. 2000 2000 2000 2000 2000

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

**Rien de plus simple,
Renseignez-nous votre adresse de courriel
Et nous vous enverrons mensuellement nos
programmes détaillés**



LA PENSÉE ET LES HOMMES ASBL

Avenue Victoria, 5 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/640.15.20 - Fax 02/650.35.04

pensees.hommes@swing.be

www.lapenseeetleshommes.be

Avec le soutien du ministère de la Communauté française